

**Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux –
Autorisation de signature du marché**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, la Ville de Dieppe a décidé de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 56, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site Internet de la Ville de Dieppe le 05 juillet 2010, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 08 juillet 2010 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 07 juillet 2010.

L'avis d'appel d'offres, rectifié le 26 août 2010 a fixé au 07 septembre 2010 à 16 h 30 la date limite de réception des offres.

Cette prestation, d'un montant de 632 716 €H.T. (année 2009), sera passée pour une durée de 10 ans, à compter de la notification du marché.

Les critères de choix sont :

- prix des prestations : 40 %
- valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique : 25 %
- moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché : 15 %
- exemples de documents de suivi : 5 %
- livret technico sanitaire et présentation de l'audit de démarrage : 5 %
- optimisation énergétique et développement durable (type de matériels, études projet d'énergie renouvelable, kWh économisés, CO² économisés, quantité et valeur éventuelle, méthodologie et démarche appliquées par le candidat) : 20 %
- quantités et qualité des renouvellements : 15 %

Neuf sociétés ont retiré un dossier. Il s'agit de : Idex Energies, Scribe, Dalkia, Transénergie, MWA, Axima Seitha, Cofely, Best Energie, Riva

Deux sociétés ont fait parvenir une offre dans les délais. Il s'agit de : Dalkia, Cofely

La Commission d'Appel d'Offres en date du 8 septembre 2010, a procédé à l'ouverture des plis et a décidé, au vu des dossiers, de retenir la

candidature des deux sociétés répondant aux critères de sélection et d'examiner leur offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 16 septembre 2010, pour procéder à la dévolution de ce marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir avec la société Dalkia pour un montant annuel de 521 595,14 €HT soit 623 827,79 €TTC correspondant à la variante n° 2, production d'énergie renouvelable, et l'option n° 1, entretien des réseaux de distribution. Ce marché a une durée de 10 ans.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--